



Depuis sa fondation romaine sous le nom de Ratiatum, Rezé est LA porte d'entrée du Sud-Loire !

Troisième commune de la métropole nantaise, Rezé c'est un art de vivre, une convivialité sachant mêler son passé de cité fluviale et son avenir de ville nature au cœur de l'une des agglomérations les plus dynamiques de France. Ville en plein essor et attractive avec ses PME innovantes et le deuxième plus grand MIN (Marché d'Intérêt National) de France, elle peut aussi s'appuyer sur ses 500 associations, ses 13 000 licenciés sportifs et son patrimoine naturel et architectural remarquable.

Les 42 000 habitants peuvent compter sur les 950 agents de la commune qui assurent au quotidien près de 180 missions au service de la population et du territoire. Venez relever de nouveaux défis en rejoignant la Ville de Rezé !

## Animateur.rice périscolaire en contrat d'apprentissage

**Date de publication :** 19/09/2022

**Type de recrutement :** contrat d'apprentissage en alternance

**Durée :** 11 mois

**Poste à pourvoir :** début novembre 2022

**Nombre de postes :** 2 postes à pourvoir

**Date limite de dépôt des candidatures :** 04/10/2022

**Diplôme préparé :** CPJEPS

**Localisation du poste :** *Accueils périscolaires sur l'ensemble du territoire rezéen*

### CONTACTS

Coordinatrices de territoires éducatifs :

**Céline VELA** – 02.40.84.45.63

**Sylvie IAVARONE** – 02.40.84.42.39

**Gwendoline PRIMAULT** –  
02.40.84.45.07

**Chrystelle CHANCELIER** -  
Gestionnaire emplois/mobilité  
02.40.84.43.36

### Descriptif du service

Au-delà de l'exercice de ses missions obligatoires à destination de l'enseignement du premier degré, la Ville de Rezé a développé une politique éducative volontariste basée sur les valeurs de co-éducation. Celle-ci, formalisée au sein d'un projet éducatif de territoire, s'articule autour de grands objectifs visant à la réduction des inégalités, le respect du rythme et des besoins de l'enfant, la continuité et la cohérence éducative ou encore l'accompagnement vers l'autonomie et la socialisation.

La ville dispose de 15 accueils périscolaires répartis sur l'ensemble du territoire communal, Au sein d'une équipe composé d'un directeur, d'un ou deux responsables adjoints et d'animateurs périscolaires (10 à 20 selon le site), vous collaborez à la mise en œuvre du projet pédagogique de l'établissement.

### Missions

Au sein d'un accueil périscolaire vous participez à l'accueil et à l'encadrement des enfants sur les temps périscolaires :

- Ponctuel.le et doté.e d'un bon relationnel, vous accueillez les enfants et les parents dans un cadre bienveillant et êtes garant(e) de la bonne application des règles de sécurité. Vous assurez via vos animations, le développement physique, psychologique et affectif de l'enfant.
- Créatif.ve et pédagogue, vous viendrez en soutien pour proposer et organiser des temps d'animation (ateliers sportifs, activités manuelles, ludiques, artistiques, ...) qui s'inscrivent dans le projet pédagogique et qui participent à l'éveil de l'enfant.



- Vous accompagnez un groupe d'enfants sur le temps du repas et favorisez l'éducation au goût.
- Dans un esprit d'équipe, vous participez aux réunions pédagogiques hebdomadaires et communiquez avec l'équipe éducative sur les temps de transition.
- Durant les vacances d'été, vous viendrez en renfort sur un autre service Jeunesse de la ville de Rezé, en raison de la fermeture des accueils périscolaires.

## Profil recherché

Vous êtes impérativement titulaire d'un PSC1 (Prévention et secours civiques de niveau 1) ou équivalents, et disposez d'une attestation de recensement ou d'une attestation de participation à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) ou à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC)

Sensible aux besoins et bien-être des enfants, vous savez adapter votre posture auprès des enfants. D'une nature dynamique et enthousiaste, vous aimez le travail d'équipe.

## Informations complémentaires

- Temps de travail sur les accueils périscolaires :
  - Interventions sur le temps du matin de 7h45 à 8h45
  - Interventions sur le temps du midi de 11h45 à 14h00
  - Interventions sur le temps du soir de 16h15 à 18h30
  - Réunion hebdomadaire : le vendredi de 9h15 à 11h00
  - Réunion occasionnelle : le dernier jeudi avant chaque période de vacances scolaires : de 9h00 à 11h00

### Vous souhaitez postuler ?

Envoyez CV, lettre de motivation, dernier arrêté et dernier bulletin de salaire par mail en rappelant l'intitulé du poste à : [emploiscompetences@mairie-reze.fr](mailto:emploiscompetences@mairie-reze.fr)

Ou **postulez directement sur le site de la Ville** : [Formulaire de candidature](#)

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant.

Toutefois, à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.